

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

EMPLACEMENT

1 – Inscription.

Pour tout séjour, l'inscription doit être accompagnée du versement des acomptes d'un montant de 30% du prix de votre location.
+ 12 € de frais de dossier.

2 – Durée du séjour.

Les arrivées en haute-saison se font à partir de 15h00 (en cas de retard, nous prévenir). Les départs se font à 12h00 au plus tard. Nous prévenir la veille de votre départ. Aucun départ ne peut se faire entre 19h00 et 8h00. **Pour tout départ après 12h00, 1 nuit supplémentaire sera facturée.**

3 – Réservation.

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde le jour de votre arrivée au camping. Toute modification devra être signalée dès l'arrivée. Une fois le séjour soldé aucun remboursement ne sera fait. Les personnes mineures pourront effectuer un séjour seulement si elles sont accompagnées d'une personne majeure, qui en aura la responsabilité.

4 – Garantie annulation

Du fait de l'acheteur : pour l'annulation d'un emplacement nu, quelque soit la date de réception, la totalité des sommes dus à la réservation est retenue.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire à une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

Si le camping FLOWER est amené à annuler des prestations de location d'emplacement nu, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

5 – Désistement sur le site.

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à quelconque remboursement.

6 – Barbecue (arrêté préfectoral 2002)

Les barbecues à bois sont interdits.

7 – Droit à l'image. (emplacement et locatif)

Vous autorisez gracieusement le camping à utiliser les vidéos, photographies....., de vous et de tous les participants à ce séjour, qui pourraient être prises lors de ce dernier, pour les besoins publicitaires du camping (brochures, site internet, encart.....) et ce, sans limitation de durée. Dans le cas contraire, merci de remplir avec votre contrat de réservation, l'encart figurant au bas de cette page. Le camping s'engage à ne pas porter atteinte à votre réputation et à votre vie privée. Vous autorisez également le camping à vous envoyer des informations commerciales propres à notre groupe dans le respect de la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978.

LOCATIF

1 – Inscription.

Tout inscription doit être accompagnée du versement des acomptes d'un montant de 30% du prix de votre location + 12 € de frais de dossier.

2 – Durée du séjour.

Pendant la haute-saison, la durée du séjour réservé est d'une semaine minimum, soit 7 nuits (jour d'arrivée possible le mercredi, samedi ou dimanche).

Les arrivées en haute-saison se font entre 15h et 19h (en cas de retard, nous prévenir). Les arrivées en basse saison se font entre 15h et 18h30. Les départs se font au plus tard à 10h00. Un horaire de départ devra être fixé le jour de votre arrivée. Aucun départ ne peut se faire entre 19h00 et 8h00. Pour les week-ends, les états des lieux pourront être faits entre 9h00 et 10h00.

3 – Réservation.

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde 5 semaines avant votre arrivée au camping, faute de quoi, la réservation pourra être considérée comme annulée et les acomptes conservés. Toute modification devra être signalée dès l'arrivée. Une fois le séjour soldé aucun remboursement ne sera fait. Les personnes mineures pourront effectuer un séjour seulement si elles sont accompagnées d'une personne majeure, qui en aura la responsabilité.

4 – Garantie annulation.

Pour l'annulation d'un hébergement locatif :

- Plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte ainsi que les frais de dossier restent acquis au camping .

- Moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location, des frais de réservation et de la cotisation d'assurance sont conservés.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire à une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

Du fait du camping :

Si le camping Flower est amené à annuler ses prestations de location d'hébergements locatifs sur un quelconque site figurant sur la présente brochure, tout contractants ayant reçu sa confirmation de séjour sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

5 – Désistement sur le site.

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à quelconque remboursement .

6 – Caution.

250 € pour l'hébergement, 75 € pour l'état de propreté de l'hébergement et 20 € pour le badge d'accès au camping vous seront demandés. Le nettoyage est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit-être restituée en parfait état de propreté, dans le cas contraire, la caution de 75 € sera conservée.

- Toute caution sera rendue après l'état des lieux, remise des clés et du règlement de la taxe de séjour. Pour les départs effectués en dehors des heures d'ouvertures de la réception, la caution sera renvoyée par courrier après contrôle de votre locatif. Si l'état de votre locatif n'est pas satisfaisant, il vous sera retourné votre caution moins les frais de remise en état.

7 – Droit à l'image.

Se référer à l'article 7, conditions générales de location des emplacements.

REGLEMENT GENERAL

1 – Les Tarifs.

Les tarifs diffusés par le camping n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

2 – T.V.A

Nos prix de location s'entendent T.T.C. La T.V.A applicable sur nos tarifs est de 10 % sous réserve de modifications réglementaires. Le prix contractuel est sujet à modification, dans les limites légales et réglementaires, lors qu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations des taux de T.V.A applicable.

3 – Taxe de séjour.

Les taxes de séjour, instituées par les municipalités, ne sont pas incluses dans nos tarifs. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable aux mêmes échéances de règlement. Elle est non modifiable ni remboursable à votre arrivée sur le site. Et pour d'autres, elle est à régler en même temps que le solde du séjour (30 jours avant votre arrivée sur le site).

4 – Dommages.

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les logements ou les bâtiments à usage commun engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.

5 – Animaux domestiques.

À L'EXCEPTION DES CHIENS DE CATEGORIE 1 et 2 et des NAC (nouveaux animaux de compagnie). Les animaux domestiques, sont admis moyennant un supplément de prix, à condition de l'avoir déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations.

Dans les mobil homes, seulement les animaux de moins de 10 kg sont acceptés. (1 seul animal par logement et qui ne doit pas rester seul, nous consulter). L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping ; son carnet de vaccination à jour doit être présenté, au bureau d'accueil, à l'arrivée. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les bâtiments à usage commun et aires de jeux. Les animaux doivent être sortis de l'enceinte du camping pour faire les besoins.

6 – Règlement intérieur.

Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur qui est disponible au bureau d'accueil, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

7 – Troubles et nuisances.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparations que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive de ses

hébergements et de ses emplacements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement).

8 – Responsabilité

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit (dégradation due aux intempéries ou accident qui interviendraient à l'intérieur du camping), pendant ou suite à un séjour.

Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations

. Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping.

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériels et leur responsabilité civile

Je soussigné(e).....n'autorise pas le camping, à faire reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants à ce contrat, pour ses besoins publicitaires, sur quelques support que ce soit (papier, internet, audio,.....).

Fait à, Le

Signature,